



Ordonnance de télécom CRTC 2014-596

Version PDF

Ottawa, le 14 novembre 2014

Diverses compagnies – Approbation provisoire des demandes tarifaires

1. Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
NRTC Communications	41	le 30 octobre 2014	le 30 novembre 2014
Ontera	131	le 4 novembre 2014	le 4 décembre 2014

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général